

**REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE STRATEGIE ET INVESTISSEMENT****1. DISPOSITIONS GENERALES**

Le Comité Stratégie et Investissement a été créé par décision du Conseil d'Administration le 23 mai 2000 avec pour mission générale de concourir efficacement au bon fonctionnement du Conseil et pour cela, d'étudier dans le détail certaines questions relevant de son domaine de compétence, de faire périodiquement au Conseil un compte rendu détaillé de l'avancement de ses travaux et de soumettre un avis et/ou des recommandations à ce Conseil le jour où celui-ci débattera de ces questions et arrêtera ses décisions.

Pour la bonne règle, il est rappelé ici :

- que les Comités constitués au sein du Conseil d'Administration n'ont qu'un rôle consultatif, que le Conseil d'Administration ne peut leur déléguer le pouvoir de décider qui lui a été conféré par la loi et les statuts de la Société et qu'il est tenu lui-même d'exercer de façon collégiale ;
- que les membres des Comités (ainsi que le Président de chacun de ces Comités) sont nommés par le Conseil d'Administration et choisis parmi les administrateurs et censeurs de CAPGEMINI SE Ils sont nommés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter. Le Conseil se réserve le droit de modifier à tout moment le nombre et/ou la composition des Comités (notamment en cas de cooptation ou d'élection d'un ou plusieurs nouveaux administrateurs) ;
- bien que cela ne semble pas souhaitable, il peut s'avérer utile ou nécessaire qu'un même administrateur soit membre de deux Comités au lieu d'un seul mais compte tenu de la charge de travail supplémentaire qu'entraîne pour lui cette fonction, le Président d'un Comité ne peut pas être également membre d'un autre Comité;
- que le Comité peut décider d'inviter, en tant que de besoin, tout Administrateur ou Censeur et, à titre exceptionnel, un expert dont la contribution à ses travaux lui paraît utile ou nécessaire.

Le présent Règlement Intérieur du Comité ainsi que toute modification ultérieure que le Comité pourra proposer doivent être soumis au Conseil d'Administration et recevoir son approbation.

**2. MISSION GENERALE**

La mission générale du Comité Stratégie et Investissement, qui émane du Conseil d'Administration et agit sous son autorité, est d'étudier les grandes orientations stratégiques (offensive et défensive) du Groupe Capgemini que les dirigeants pourraient mettre en œuvre et plus particulièrement dans le domaine des métiers, des investissements, des alliances ou de toute autre question jugée centrale pour l'avenir du Groupe.

**3. ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS ET ALLIANCES**

Le Comité Stratégie et Investissement étudie les axes stratégiques moyen et long terme du Groupe Capgemini.

Le Comité examine et donne son avis sur les projets d'investissements ou d'alliances qui requièrent l'approbation du Conseil d'Administration ou qui peuvent avoir un impact sur l'évolution des axes stratégiques ou de l'équilibre des métiers du Groupe et peut, le cas échéant, en suggérer.

Le Comité étudie également les projets éventuels de désinvestissements pouvant avoir un impact sur la stratégie du Groupe ainsi que le retrait éventuel du Groupe de certains segments de son activité.

#### **4. REGLES DE FONCTIONNEMENT**

Le Comité se réunit sur convocation écrite préalable de son Président au moins deux fois par an, en tout lieu fixé par la convocation.

Le Secrétaire du Comité (nommé par le Président du Comité et qui n'est pas nécessairement membre du Comité) prépare l'ordre du jour de chaque réunion qui est arrêté par le Président du Comité. Les membres peuvent proposer des sujets supplémentaires avant ou pendant la réunion.

Le Secrétaire du Comité rédige le procès-verbal de chaque réunion qui est approuvé par le Président du Comité.

Le Président du Comité rend compte des travaux au Conseil d'Administration chaque fois que nécessaire.

o o o